

Délibération du Conseil municipal

Séance du 28 mars 2024

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, RETHORE Jacqueline, ROCHAS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

FRAKSO Mohamed à LIOTON Valérie
REGRAUI Sidi Kamal à GUIBERT Vincent
SOURICE Corinne à RAVELEAU René

Absent(s) excusé(s)

DELETANG Claire

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

GAILLARD Yohan, PENEAU Sylvie

Convocation adressée le 22 mars 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 29 mars 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE2803-24 | Sport – Baignade de l'Île du Château – Tarifs 2024

Monsieur René Raveleau, adjoint au Maire en charge des sports et des loisirs, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 2020, relative aux délégations du maire et d'une manière générale aux droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas de caractère fiscal,

Considérant que la fixation des tarifs suppose des adaptations régulières,

Considérant l'avis du Comité Consultatif Ville active où il fait bon vivre en date du 12 mars 2024,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de réviser les tarifs comme suit à compter du 1er avril 2024 :**

Enfants de moins de 3 ans au 01/06/2024	gratuit
Cartes	
• Moins de 16 ans au 01/06/2024, domicilié aux Ponts-de-Cé	gratuit
• Plus de 16 ans domicilié aux Ponts-de-Cé	18.50 €
• Hors Ponts-de-Cé (quel que soit l'âge)	55.00 €
• Partenaires et accueils de loisirs	27.50 €
Carte perdue ou carte de l'année précédente non représentée	6.00 €
Tickets à la journée	
• Plus de 3 ans et moins de 16 ans au 01/06/2024	3.70 €
• Plus de 16 ans et adultes	6.80 €
Redevance demandée aux Maîtres-Nageurs Sauveteurs pour l'utilisation du bassin	120 €/mois
Redevance emplacement point de vente glaces	170 €/mois
• Précise que ces tarifs pourront être révisés par décision du Maire.	

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	26	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON


